

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 44 (1939)

Artikel: Hommage aux héros de 1740

Autor: Amweg, Gustave

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hommage aux héros de 1740

par Gustave AMWEG.

Cette année 1940, année de guerre atroce pour les combattants, de misères, de privations et d'angoisses pour le reste du monde, nous rappelle la sanglante tragédie qui trouva son épilogue le 31 octobre 1740 sur la place de l'Hôtel de ville de Porrentruy. Bien des patriotes et en particulier le Comité central de l'Emulation avaient l'intention de commémorer dignement cet événement capital dans les annales historiques de notre pays. Mais, à cause de l'incertitude des temps, à cause du drame qui s'est déroulé à nos frontières et sur notre terre hospitalière, à cause surtout de la mobilisation interminable de nos braves soldats, il a fallu y renoncer.

Et pourtant, nul ne contestera que les troubles de 1730 à 1740 ne méritent pas, à défaut d'une cérémonie officielle et publique, au moins une mention, si courte soit-elle, dans le procès-verbal de la séance de ce jour. La Société jurassienne d'Emulation dont le but principal est l'étude de notre histoire, faillirait à son programme si elle ne consacrait pas quelques instants à la mémoire des hommes courageux et désintéressés, à Pierre Péquignat et à ses compagnons, qui ont payé de leur tête la résistance qu'ils jugeaient légitime aux souverains dont les intentions paraissaient menacer leurs libertés.

Ce n'est pas le moment de rappeler toutes les péripéties de cette sombre période et l'on ne peut que renvoyer aux écrits qui s'y rapportent ceux qui aimeraient à se les remémorer dans leurs détails. Ce que je voudrais, en cette fin de séance, alors que les instants sont mesurés, c'est étudier en toute objectivité l'état d'esprit des populations de l'Evêché de Bâle à cette époque troublée et montrer l'antagonisme qui mit en opposition deux thèses absolument divergentes.

Au sortir de la néfaste guerre de Trente Ans, notre pays était entièrement ruiné et il fallut l'énergie et la fermeté du prince Jean-Conrad de Roggenbach pour y ramener sinon le bien-être, du moins un peu d'ordre et de sécurité. Pendant son règne bien-

faisant, notre peuple avait repris goût à la vie. Il s'était habitué à quelques aises dont nous ne voudrions pas nous contenter aujourd'hui et qui étaient tout de même mieux que les calamités et les horreurs dont ils avaient été abreuvés alors que les Français et les Suédois occupaient en particulier la partie septentrionale de la contrée.

Jean-Conrad de Reinach qui avait succédé au prince de Roggenbach en 1705, n'avait pas le caractère débonnaire de ce dernier. C'était un souverain autoritaire et entier, imbu du pouvoir autocratique qui était celui de tous les régimes d'alors. Sans être le «tyran» sans cœur que l'on a souvent dépeint, il voulait faire régner l'ordre dans ses Etats. Pour cela, il alla droit au but, sans transition, ne se préoccupant nullement du mécontentement qui résultait de ses mesures justes en soi. Dès son arrivée au pouvoir, on constate, si l'on parcourt les registres des Départs et Conclusions du Conseil de Porrentruy, par exemple, de nombreux frottements entre la cour et la bourgeoisie de sa ville de résidence. Ces incidents peu graves sont cependant les avant-coureurs de l'orage qui s'esquissait à l'horizon...

Mais jusqu'à la promulgation de la fameuse ordonnance de février 1726, une paix relative régnait entre le souverain et ses sujets, malgré les quelques escarmouches auxquelles il vient d'être fait allusion. Quant à cette ordonnance, elle n'est pas, comme on pourrait le croire, un édit qui devait bouleverser l'organisation administrative du pays. Non, c'est une sorte de codification des usages et coutumes du pays, une véritable constitution avant la lettre avec, il est vrai, des innovations venant contrecarrer d'anciennes habitudes.

Ce fut cependant l'étincelle qui mit le feu aux poudres : pendant quatre ans, des assemblées, des conciliabules, des interventions de toutes sortes n'aboutirent à aucun résultat.

Si nous examinons les griefs des Ajoulots — on sait que ceux-ci furent toujours en tête de l'insurrection, — nous serons obligés de reconnaître que leurs réclamations pouvaient se justifier. Il est vrai qu'elles n'étaient pas fondées sur des documents écrits, mais seulement sur des traditions orales. Celle qui constituait la base de leurs revendications était une certaine charte, laquelle, disaient-ils, leur avait été accordée autrefois par la comtesse Henriette de Montbéliard, alors que notre pays était placé sous son autorité. Malheureusement, ils n'en possédaient pas le texte, et même, on ne réussit jamais à la retrouver. Peut-être la pièce n'a-t-elle pas du tout existé, ou bien, ce qui est très possible, elle a peut-être été subtilisée...

Quoi qu'il en soit, nous allons résumer quelques-uns des griefs dont il vient d'être question : Le premier était celui de la chasse

que la Cour s'était réservée presque totalement, ce qui blessait la Bourgeoisie de Porrentruy et lésait les paysans qui voyaient sans cesse leurs récoltes endommagées par le gibier très abondant, dont ils n'avaient pas même le droit de se débarrasser. De plus, un impôt assez lourd, l'accise, institué pour réparer les ruines des guerres précédentes, continuait à peser sur tout le monde. Ensuite, on reprochait à la Cour d'employer de nombreux fonctionnaires — on prétend qu'il y en avait jusqu'à 600 — lesquels étaient exemptés des charges pesant sur le reste de la population. N'oublions pas non plus que la plupart des terres appartenaient aux couvents ou à d'autres institutions, dont les paysans n'étaient que fermiers et sur lesquelles on prélevait de lourdes redevances. Enfin, et par-dessus toutes les doléances qu'on vient de rappeler en passant, il y avait un antagonisme latent entre la population autochtone de race latine et de langue française, parlant notre savoureux patois et la Cour où le souverain, ainsi que toute la noblesse qui l'entourait, étaient d'origine et de langue allemandes.

Telle était la situation, lorsque parut la fameuse ordonnance. Il n'est pas difficile de se représenter comment fut accueilli cet écrit qui venait apporter tant de changements et d'innovations dans les habitudes séculaires de notre peuple. Bientôt l'effervescence qu'elle avait provoquée se transforma en révolte. L'intervention du comte de Reichenstein, ambassadeur du St-Empire en Suisse, des chanoines du Haut-chapitre et même celle des députés des VII Cantons catholiques ne réussirent pas à calmer les esprits. Et ce fut une suite d'actes de violences de toutes sortes: altercations entre les employés du prince et les Ajoulots, refus de payer les redevances légales, coupes abusives de bois dans les forêts, braconnage pratiqué ouvertement, attaques des convois du prince, etc. etc.

Et cette rébellion se prolongea pendant dix longues années, dure, tenace, obstinée, chacune des parties, comme cela se passe encore de nos jours, voulant à tout prix vaincre l'autre... A la fin, les pauvres paysans furent écrasés par les troupes françaises de Louis XV, dont Jacques-Sigismond de Reinach, parent et successeur de Jean-Conrad, avait obtenu l'aide, grâce au traité de 1739.

Arrêtés et conduits dans la prison des Sept-Pucelles, au Château de Porrentruy, les chefs de la révolte furent longuement interrogés, jugés et condamnés à mort. L'échafaud avait été dressé sur la place publique de Porrentruy et, la veille de la Toussaint, il y a donc deux siècles, les têtes des «commis» tombaient sous la hache du bourreau: Pierre Péquignat, considéré comme leur chef, fut exécuté le premier et, chose horrible, son corps écartelé et ses membres placés sur des fourches patibulaires à l'entrée des quatre

mairies d'Ajoie. Jean-Pierre Riat, de Chevenez, et Fridolin Lion, de Cœuve, furent aussi décapités. De nombreuses condamnations à des peines diverses furent, en outre, prononcées, non seulement à Porrentruy, mais encore à Delémont, à Laufon et ailleurs. Les frais du procès et d'entretien des troupes françaises furent mis à la charge de nos pauvres populations. On le voit, la répression fut terrible et la mémoire du prince sans pitié que fut Jacques-Sigismond est encore en horreur chez nous, après deux siècles.

Et maintenant, que faut-il penser de ces tristes événements ? Certes, le souverain avait le droit de faire punir ceux qui, pendant dix ans, avaient poussé le peuple à la révolte et à l'insoumission. A cela, il n'y a rien à dire.

Toutefois, on ne peut s'empêcher de trouver le prince de Reinach bien cruel et bien inflexible dans sa vengeance. Il était prince, assurément, et comme tel il avait le droit de châtiment sur ses sujets rebelles. Mais il était aussi évêque, c'est-à-dire représentant de Jésus-Christ sur la terre, et il a oublié les paroles du Divin Maître qui nous a appris le pardon des offenses. Et l'on se prend à regretter qu'il n'ait pas imité le geste de son prédécesseur, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee qui, en 1582, alors qu'il avait été sur le point d'être assassiné dans une embuscade, laissa la justice suivre son cours, mais s'empressa de gracier les chefs de l'insurrection. Sur ce point, les auteurs autant laïcs qu'ecclésiastiques, ne se sont pas fait faute de juger sévèrement Jacques-Sigismond de Reinach, prince impitoyable dont tout le peuple jurassien a conservé un très mauvais souvenir.

Qu'il me soit permis, en terminant, de citer la conclusion de mon étude sur les «Troubles de 1730-1740»(*):

«Deux siècles se sont écoulés depuis l'épilogue sanglant dont on vient de lire le résumé. Que d'événements se sont déroulés, durant cette longue période, dans nos vallées et nos cités jurassiennes. Le plus important est certainement l'effondrement du pouvoir temporel des évêques de Bâle, suivi de l'avènement de la démocratie. Sous les coups de leurs descendants, les martyrs immolés en 1740 par le prince de Reinach ont été vengés. Non pas, certes, que l'on puisse approuver les excès que les révolutionnaires de 1793 ont commis chez nous ! Mais nous pouvons constater que nous jouissons de la liberté pour laquelle luttèrent Péquignat et ses contemporains, liberté qu'ils ont payée de leur sang.

«Lorsque nous repassons dans notre esprit les péripéties de ce drame, bien des pensées nous assaillent : Et d'abord, on doit

(*) Cette brochure de 32 pages a paru en 1939 dans le «Bulletin pédagogique» de la Société des Instituteurs bernois.

reconnaître que les deux princes de Reinach étaient des hommes de caractère qui, de bonne foi, voulaient le bien de leurs sujets. Et, une fois engagés dans la voie des réformes qu'ils jugeaient nécessaires, ils ne voulurent plus revenir en arrière. Du reste, dans leur entourage, à l'instar de Versailles, on professait un profond mépris envers les gens du peuple et ceux de la cour princière, pénétrés des préjugés de leur classe, conseillèrent aux princes de persévérer dans leurs intentions premières. Sous ce rapport, il est un personnage qui joua un rôle néfaste et dont les Ajoulots n'ignoraient pas l'influence occulte: C'est le baron Franz-Christian-Joseph de Ramschwag, homme dur et autoritaire. Cet étranger qui ne comprenait rien à la mentalité du pays, fut très probablement l'instigateur de la plupart des mesures extrêmes promulguées par les souverains et c'est lui qui fut envoyé en ambassade à Vienne, ainsi qu'on l'a vu. Il ne dut pas revenir en Ajoie, du moins il n'est plus question, dans la suite, de ce fonctionnaire hautain.

«D'autre part, pour être juste, il faut dire que nos paysans ajoulots se montrèrent entêtés, emportés et vindicatifs. Tenant à leurs anciens droits, ils ne voulurent céder sur aucun point. Leurs revendications qui paraissent raisonnables aujourd'hui, furent jugées inadmissibles par la cour imbue des principes de l'absolutisme le plus intransigeant. Il y avait là un véritable cercle vicieux dont le dénouement était entre les mains du prince : Le châtiment mérité des coupables, puis la clémence du souverain qui aurait commué la peine de mort en travaux forcés, par exemple. De l'obstination des deux partis résulta la catastrophe ! Si, au lieu d'un potentat au petit pied, il y avait eu un monarque débonnaire et bienveillant, celle-ci ne se fût certainement pas produite.

«Enfin, on ne peut s'empêcher de constater que Péquignat et les commis étaient des hommes religieux, qui furent approuvés et soutenus par la grande majorité du clergé. Leurs intentions étaient pures et désintéressées et c'est pourquoi on ne peut comprendre qu'un peu de magnanimité n'ait pas fait place, dans le cœur de Jacques-Sigismond, à une telle dureté...»

Mais il est temps de s'arrêter. En cette période d'anniversaire des graves événements que nous venons de repasser si brièvement, accordons une pensée de reconnaissance aux martyrs qui ont tenté, si vaillamment, de nous donner la liberté à laquelle tout homme aspire naturellement. Et quoi qu'on en dise, le souvenir de ces braves n'est pas près de s'effacer du cœur des bons Jurassiens.